

**FONDATION POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA SP (FRSSP)**  
**SUBVENTION D'ÉQUIPE POUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE COOPÉRATIFS**  
**MULTICENTRIQUES (subvention d'équipe)**  
**GUIDE SUR LE PROGRAMME**

Document révisé en avril 2017

<b>1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DE LA SUBVENTION</b> .....	<b>2</b>
a) Qu'est-ce que la FRSSP?.....	2
b) Quels sont les objectifs de la FRSSP? .....	2
c) En quoi consiste la subvention d'équipe pour des travaux de recherche coopératifs multicentriques? .....	2
d) Montant de la subvention et période de financement.....	3
<b>2. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA SOUMISSION DE DEMANDES</b> .....	<b>3</b>
a) Qui peut soumettre une demande?.....	3
b) Composition de l'équipe interdisciplinaire .....	3
c) Format de la demande .....	4
d) Procédure de soumission d'une demande en ligne.....	5
<b>3. PROCESSUS D'EXAMEN</b> .....	<b>6</b>
a) Examen des lettres d'intention .....	6
b) Examen des demandes détaillées .....	6
c) Procédures d'examen et processus de réponse des candidats aux commentaires .....	7

## 1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

### a) Qu'est-ce que la FRSSP?

La Fondation pour la recherche scientifique sur la SP (FRSSP) a été créée en 1973 avec un investissement de départ de 1 000 \$. Au fil des ans et grâce à un soutien financier provenant essentiellement des généreux donateurs de la Société canadienne de la SP (Société de la SP), elle est devenue la plus importante fondation du monde vouée exclusivement au financement de la recherche sur la sclérose en plaques (SP). La FRSSP a pour but de subventionner de vastes études novatrices et transformatrices sur la SP qui dépassent la portée du programme général de subventions de recherche de la Société de la SP. Elle soutient en particulier des études interdisciplinaires multicentriques qui favorisent la collaboration et permettent d'accélérer l'approfondissement des connaissances sur la SP et l'élaboration de traitements contre cette maladie.

### b) Quels sont les objectifs de la FRSSP?

**Stimuler la recherche à impact élevé et dotée d'un fort potentiel translationnel.** Financer des travaux qui pourraient nous permettre d'approfondir notre compréhension de la cause et de la pathogenèse de la SP et d'améliorer grandement la santé et la qualité de vie des personnes touchées par la SP, au cours de la période de subvention.

**Amener les chercheurs à proposer des idées et des approches originales en lien avec la recherche en SP, stimulant la pensée latérale et l'innovation.** Financer la recherche issue d'une réflexion créative et faisant appel à des méthodes différentes de celles qui sont traditionnellement employées dans le cadre des études sur la SP.

**Encourager la collaboration et le mentorat.** Créer une synergie entre les chercheurs présentant des expériences scientifiques diverses et les établissements d'enseignement et de soins de santé afin que soient mises à profit les ressources nécessaires pour répondre aux questions complexes soulevées par la SP.

### c) En quoi consiste la subvention d'équipe pour des travaux de recherche coopératifs multicentriques?

La subvention d'équipe pour des travaux de recherche coopératifs multicentriques (subvention d'équipe) vise à financer des travaux de recherche en SP menés par des chercheurs du Canada, au sein d'établissements canadiens, en collaboration avec d'autres experts en SP de notre pays et de l'étranger. Ces travaux suscitent des échanges fréquents de connaissances, de données et de méthodes de recherche et contribuent à la formation scientifique des jeunes chercheurs. La subvention d'équipe a pour but de soutenir la recherche transformatrice qui pourrait s'avérer hautement bénéfique dans les domaines scientifique et socioéconomique et sur le plan de la santé. Les fonds consacrés à cette subvention proviennent de la FRSSP et ne font pas partie du programme général de subventions de recherche de la Société de la SP.

#### **d) Montant de la subvention et période de financement**

Les équipes candidates peuvent demander jusqu'à 4,5 millions de dollars pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Selon la nature de l'étude proposée, elles peuvent aussi demander de profiter d'une période de financement pouvant aller jusqu'à cinq ans, sous réserve d'une justification appropriée. La subvention d'équipe a pour but de financer des travaux de recherche qui auront un impact translationnel immédiat, durant la période du financement. Par conséquent, une seule période de financement est offerte, et ce, sans possibilité de prolongation ou de renouvellement de financement.

## **2. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA SOUMISSION DE DEMANDES**

#### **a) Qui peut soumettre une demande?**

Toute demande de subvention d'équipe doit concerner une étude coopérative menée par une équipe dirigée par un chercheur principal (CP) responsable qui supervisera toutes les activités liées à la subvention et le travail des collaborateurs. Le CP responsable doit être titulaire d'un diplôme de médecine (M.D.) ou d'un diplôme de troisième cycle (Ph. D.) ou l'équivalent, occuper un poste dans une université (enseignement ou recherche) et mener des travaux de recherche dans un établissement canadien reconnu. Il n'est pas tenu d'être un citoyen canadien ni un résident permanent du Canada. Il sera chargé de superviser les volets scientifique et administratif de l'étude et les efforts collectifs déployés par les membres de l'équipe. Le CP responsable doit être un chercheur établi, hautement qualifié, doté d'une expérience appropriée en administration et en leadership et de l'autorité requise pour gérer l'étude proposée. Pour encourager la collaboration et l'optimisation des ressources, nous recommandons que le CP responsable et les chercheurs principaux proviennent d'établissements différents. Cependant, aucune limite n'est établie quant au nombre de chercheurs principaux rattachés à un même établissement.

#### **b) Composition de l'équipe interdisciplinaire**

Chaque équipe interdisciplinaire doit comprendre au moins un membre appartenant à chacune des catégories suivantes :

**Chercheur principal responsable.** Exerce au sein d'un établissement universitaire canadien reconnu et dirige les activités scientifiques et administratives de l'équipe.

**Cochercheur principal ou chercheurs principaux.** Exercent au sein d'un établissement universitaire canadien reconnu et soutiennent les activités scientifiques et administratives de l'équipe. Note : les CCP qui mènent des travaux de recherche dans un ou plusieurs établissements de l'extérieur du Canada peuvent être considérés comme admissibles dans certaines circonstances. Si l'équipe de recherche comporte un ou plusieurs CCP de l'étranger, une justification devra être fournie à ce sujet dans la demande et démontrer que la qualité de la proposition de recherche serait grandement rehaussée si certaines parties des travaux envisagés

étaient confiées à un ou plusieurs CCP à l'œuvre dans des centres de recherche situés à l'extérieur du Canada.

**Collaborateurs.** Fournissent un service particulier (p. ex. accès à de l'équipement, formation sur une technique spécialisée, analyse statistique, etc.). Les collaborateurs ne sont pas tenus de participer directement aux travaux de recherche sur la SP. Ils doivent surtout mettre leurs compétences et leur expertise scientifique au service de l'équipe en vue de favoriser l'atteinte des objectifs de l'étude.

**Stagiaires (boursiers de recherche postdoctorale, étudiants au doctorat ou à la maîtrise).**

Contribuent à l'étude de recherche en offrant leur soutien et ont la possibilité de parfaire leur formation dans le cadre du projet de recherche.

**Activités interdisciplinaires et multi-institutionnelles.** Activités nécessitant une démarche proactive et la participation active de tous les chercheurs de l'équipe interdisciplinaire et de tous les intervenants externes concernés (personnes touchées par la SP, cliniciens, etc.). L'équipe interdisciplinaire doit déployer des efforts concertés et contribuer aux échanges de connaissances et de données, ainsi qu'à des activités de formation et de mentorat.

### **c) Format de la demande**

Les équipes candidates doivent présenter une lettre d'intention. Celles qui auront franchi cette étape avec succès seront invitées à soumettre une demande détaillée. Les lettres d'intention et les demandes détaillées doivent être soumises en ligne à partir de [Easygrants](#), soit le système de gestion des demandes de subvention et de bourse de recherche de la Société de la SP.

#### **Lettre d'intention**

Les candidats intéressés doivent d'abord soumettre une lettre d'intention. Cette lettre décrit sommairement le but de l'étude, le profil des chercheurs et les établissements qui participeront à l'étude, ainsi que l'impact transformationnel que l'étude pourrait avoir sur l'approfondissement des connaissances sur la SP et le traitement de cette maladie. Le CP responsable qui détient ou a détenu une subvention d'équipe de la FRSSP et souhaite présenter une autre demande doit le faire en tant que nouveau candidat, proposer de nouvelles questions et de nouvelles approches et avoir atteint tous les objectifs de l'étude précédemment financée par une subvention d'équipe.

Concrètement, la lettre d'intention doit préciser :

- le contexte de l'étude proposée;
- l'hypothèse et les questions de recherche scientifique à l'étude ainsi que leur bien-fondé;
- le plan de recherche novateur proposé, notamment le plan et la méthodologie de l'étude;
- les progrès importants que l'étude pourrait générer dans le domaine de la SP et les répercussions positives qu'elle pourrait avoir sur le traitement de la SP et sur la qualité de vie des personnes touchées par cette maladie;
- le degré de collaboration entre les membres de l'équipe de recherche et la plus-value que la collaboration envisagée devrait apporter à la recherche (c'est-à-dire les raisons pour

lesquelles les mêmes résultats ne pourraient être obtenus dans le cadre de travaux financés par une ou plusieurs subventions de fonctionnement);

- le plan relatif à l'engagement et à la participation du public, lequel définira clairement la nature des activités auxquelles les personnes touchées par la SP seront appelées à participer dans le cadre de l'étude et la façon dont l'équipe communiquera les résultats de la recherche aux utilisateurs finaux;
- les résultats attendus et l'impact de ceux-ci sur la recherche scientifique et la collectivité de la SP, de même que le plan de viabilité, qui décrira la façon dont l'équipe de chercheurs maintiendra les principaux éléments du programme de recherche ou les infrastructures de ce dernier au-delà de la période de subvention.

### **Demande détaillée**

Seules les équipes candidates qui auront soumis une lettre d'intention et que l'on aura invitées à poursuivre le processus de demande pourront présenter une demande de subvention d'équipe détaillée. La demande détaillée doit comprendre une description du projet, un résumé en termes simples, un projet de recherche scientifique détaillé exposant les questions de recherche et la méthodologie choisie, une répartition détaillée du budget, les objectifs (étapes déterminantes) de la recherche et un certain nombre de documents complémentaires. La demande détaillée vise à fournir aux examinateurs un aperçu du déroulement du projet et à leur présenter dans quelle mesure chacun des chercheurs contribuera à l'atteinte des objectifs globaux de l'étude. Elle doit impérativement faire ressortir l'importance accordée à la collaboration et aux synergies, la faisabilité de l'étude ainsi que les répercussions de celle-ci sur la vie des personnes touchées par la SP. Enfin, elle doit démontrer que les travaux de recherche seront réalisés au sein d'infrastructures de haute qualité, sous la direction d'un ou de plusieurs chercheurs expérimentés.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le processus de demande et la liste exhaustive des documents complémentaires à fournir avec la lettre d'intention et la demande détaillée, veuillez consulter les [lignes directrices relatives à la soumission d'une demande de subvention d'équipe de la FRSSP](#).

### **d) Procédure de soumission d'une demande en ligne**

La Société de la SP et la FRSSP utilisent un système de gestion des demandes de subvention et de bourse de recherche grâce auquel les chercheurs peuvent soumettre une demande et la revoir en ligne. Ce système, baptisé Easygrants, est accessible à l'adresse <https://www.mscanadagrants.ca>.

Les équipes candidates intéressées doivent créer un profil dans Easygrants afin de soumettre leur demande. En se servant des modèles qu'elles pourront télécharger à partir de ce site, elles doivent joindre à la lettre d'intention et à la demande détaillée les documents complémentaires requis et les téléverser dans leur profil. Précisons que tous les documents complémentaires doivent être téléversés en bonne et due forme dans Easygrants avant la date limite pour que la demande soit prise en compte. **Les demandes incomplètes seront rejetées sans faire l'objet d'un examen.**

### **3. PROCESSUS D'EXAMEN**

#### **a) Examen des lettres d'intention**

Le comité médical consultatif (CMC) de la Société de la SP, composé de membres qui ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts, étudie les lettres d'intention et leur attribue une cote. Les équipes candidates et les chercheurs principaux sont informés, dans un délai raisonnable, s'ils sont appelés ou non à soumettre une demande de subvention détaillée.

Conformément aux critères établis, les lettres d'intention doivent :

- faire état d'une démarche novatrice qui pourra effectivement être mise en œuvre et qui présente un grand intérêt dans le cadre de la recherche sur la SP;
- décrire sommairement une structure de gouvernance organisée et cohérente dirigée par des chercheurs compétents et établis et dont les membres sont prolifiques;
- décrire les efforts collectifs qui contribueront à des avancées majeures dans le domaine de la SP et à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes touchées par cette maladie;
- démontrer qu'un projet individuel, comme ceux qui seraient financés par une subvention de fonctionnement, ne permettrait pas d'obtenir les résultats escomptés et que ces derniers nécessitent l'établissement d'un plan de recherche concerté reposant sur l'interdisciplinarité;
- préciser la façon dont l'équipe de chercheurs parviendra à intégrer des personnes touchées par la SP et à faire participer ces dernières de façon significative au programme de recherche.

#### **b) Examen des demandes détaillées**

Chaque demande détaillée sera évaluée par un comité d'examen international dont les membres ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts et que la Société de la SP aura mis sur pied exclusivement pour l'étude des demandes de subvention d'équipe ici concernées. Les membres de ce comité seront des experts en la matière, et leur nom ne sera pas divulgué aux candidats. Afin de permettre aux examinateurs d'établir un lien entre les lettres d'intention et les demandes détaillées et d'obtenir un contexte suffisant, les commentaires soumis par le CMC à la suite de l'examen des lettres d'intention seront communiqués au comité d'examen international durant la phase initiale d'évaluation se déroulant à domicile. Au besoin, un membre du comité d'examen des lettres d'intention pourrait être invité à participer à une conférence téléphonique tenue par le comité d'examen des demandes détaillées dans le but de clarifier certains commentaires formulés lors de l'examen des lettres d'intention.

Conformément aux critères établis, les demandes détaillées doivent :

- mettre de l'avant une hypothèse de recherche pertinente par rapport à la SP;

- présenter l'hypothèse et les questions de recherche suivant un plan de recherche concerté et novateur permettant de générer des données valides et pertinentes;
- démontrer que l'échéancier des objectifs et le budget sont réalistes et qu'ils peuvent être respectés;
- démontrer que – par rapport à des projets de recherche indépendants – l'étude proposée par l'équipe contribuera davantage à approfondir la compréhension de la SP et à accélérer l'éradication de cette maladie;
- montrer que l'équipe est constituée de chercheurs et de collaborateurs reconnus pour leur productivité, leur créativité et leur originalité dans leur approche de la recherche ou ayant le potentiel d'acquiescer et de développer ces aptitudes;
- mettre en évidence les possibilités d'échanges fréquents de connaissances et les occasions offertes aux stagiaires en matière de formation en recherche;
- faire état d'un plan de gestion clair et réalisable dans les délais prévus, comprenant un nombre raisonnable d'objectifs atteignables;
- fournir un plan détaillé qui précisera la façon dont l'équipe de chercheurs parviendra à intégrer des personnes touchées par la SP et à faire participer ces dernières de façon significative au programme de recherche et qui décrira la manière dont les progrès accomplis et les résultats obtenus seront communiqués au public et aux utilisateurs finaux;
- décrire l'impact qu'auront les résultats de l'étude sur le domaine de la recherche en SP et sur la vie des personnes touchées par cette maladie, au cours de l'étude et au-delà de la période de subvention, et fournir des renseignements quant à la façon dont seront maintenues certaines activités ou infrastructures après la période de subvention.

### **c) Procédures d'examen et processus de réponse des candidats aux commentaires**

L'évaluation des demandes détaillées comporte trois étapes : 1) un examen approfondi des demandes se déroulant à domicile; 2) une conférence téléphonique au cours de laquelle les membres du comité international d'examen discutent entre eux des demandes reçues et font la liste des questions et préoccupations auxquelles devront répondre par écrit les candidats; 3) une deuxième conférence téléphonique durant laquelle les membres du comité vérifient si les candidats ont répondu aux questions soulevées et aux préoccupations énoncées. C'est également à cette étape que le comité formule ses recommandations quant au financement des demandes à l'étude.

Lors de l'étape d'examen à domicile, chacun des membres du comité international lira la demande détaillée qui lui aura été soumise et les commentaires formulés à l'égard de celle-ci par le comité d'examen des lettres d'intention avant de procéder à une évaluation écrite de la demande. Si plus d'une demande détaillée est soumise, les membres du comité se verront attribuer la demande qui correspond le plus à leur champ d'expertise. Durant la première conférence téléphonique, le président du comité d'examen axera la discussion sur les points forts et les points faibles des demandes reçues et déterminera le degré d'enthousiasme global du comité quant au financement de ces demandes. Selon l'intérêt suscité par le projet parmi les examinateurs, ceux-ci peuvent

demander à ce que l'équipe de recherche réponde par écrit aux commentaires des examinateurs (notamment pour y apporter une réfutation, s'il y a lieu) dans un délai de **14 jours ouvrables** suivant leur réception. Par suite de cette conférence téléphonique, le président du comité fera parvenir à l'équipe candidate un résumé des commentaires écrits des examinateurs et de ce qui sera ressorti de cette rencontre et veillera à informer l'équipe de la possibilité pour elle de répondre par écrit aux commentaires des examinateurs, le cas échéant. Après réception de la réponse écrite de l'équipe, les examinateurs étudieront cette réponse et se concerteront pour savoir si les principaux problèmes qu'ils avaient soulevés ont été résolus. L'approbation ou le refus d'une demande de subvention fera l'objet d'un consensus parmi les examinateurs. Le comité international soumettra ses recommandations au CMC, qui veillera à transmettre celles-ci au conseil de la FRSSP, en vue d'une approbation finale. Le nombre de demandes retenues dépendra des fonds dont dispose la FRSSP.

---

**Pour obtenir du soutien en ligne, veuillez écrire à [msresearchgrants@mssociety.ca](mailto:msresearchgrants@mssociety.ca).**

Vous trouverez les dates du concours ainsi que les dates limites de soumission des demandes sur le site Web de la Société de la SP.